



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Gabrielle Bourguet  
**Création d'un bureau d'information et de coordination pour  
le placement d'urgence des personnes âgées**

2014-GC-43

### Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage l'avis de la députée Gabrielle Bourguet selon lequel il est nécessaire de bien informer la population des prestations médico-sociales disponibles dans notre canton afin d'en faciliter l'accès, notamment en cas d'urgence. Il est aussi indispensable d'assurer la coordination entre les divers fournisseurs de prestations afin d'améliorer la prise en charge des personnes âgées nécessitant des soins.

Dans ce but, le projet Senior+ mis en consultation à la fin du mois de mars dernier prévoit diverses mesures, notamment :

#### **1. La création de réseaux par district réunissant l'ensemble des fournisseurs de prestations mandatés**

Ces réseaux médico-sociaux, placés sous la responsabilité d'une association de communes, auront notamment pour tâche de coordonner les prestations médico-sociales dans le district et avec les autres fournisseurs hors district et d'informer la population des prestations disponibles et des modalités pour y accéder. D'autres mesures de communication telles des brochures (papier et en ligne) sur les bonnes pratiques de prise en charge viendront compléter le dispositif d'information et d'orientation des réseaux.

#### **2. La création d'un instrument d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne commun à l'ensemble des fournisseurs de prestations médico-sociales mandatés**

Cet outil, qui combinera à la fois une évaluation des besoins en soins et en accompagnement social, sera utilisé par les réseaux hospitaliers ainsi que par les EMS et services d'aide et de soins à domicile mandatés. Il permettra d'améliorer la collaboration entre ces fournisseurs de prestations et augmentera l'efficacité de la prise en charge des personnes âgées nécessitant des soins. Cet outil sera aussi mis à disposition des professionnels de la santé tels que médecins ou infirmières et infirmiers indépendants.

#### **3. La création d'une plateforme informatique**

Cet outil sera développé par modules et permettra la mise en commun et la transmission d'informations entre fournisseurs de prestations mandatés et associations de communes, ainsi qu'avec l'Etat. Ces informations seront d'ordre financier et statistique et seront complétées par des données relatives à l'offre de prestations, notamment concernant la disponibilité des places en EMS.

Le Conseil d'Etat estime que les mesures intégrées dans le projet Senior+ répondent aux préoccupations de la députée Gabrielle Bourguet. Il propose dès lors au Grand Conseil d'accepter le postulat et de considérer que le message relatif aux projets de lois qui sera soumis au Grand Conseil à la fin du premier semestre 2015 en lien avec le projet Senior+ fera office de rapport.

*30 juin 2014*

*Le débat et le vote sur la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages XXXss.*